



1er mai : Plus que jamais mobilisé-es !

19/04/2022

Un 1er mai en chantant...

Chaque année, les syndicats appellent à rejoindre les traditionnelles manifestations du 1er mai. La fête des travailleurs-es sera, cette année très particulière au vu de l'actualité : élection présidentielle, guerre en Ukraine, urgence face au changement climatique... Sans oublier la Covid qui hante toujours une partie de nos vies. Et que dire de la situation de millions de salarié-es et de chômeur-ses qui ne cessent de se détériorer ?

Un 1er mai avec une augmentation...

Cette année, il sera aussi synonyme d'augmentation du SMIC, puisque l'inflation au cours du mois de mars 2022 était de 4,5% sur un an. Rappelons qu'une augmentation de cette envergure est quasi «automatique» dès lors que l'inflation franchit le seuil de 2%. Le salaire minimum de croissance net mensuel passera de 1 269 euros à 1 302,64 euros ou 1 645,58 euros brut. Là aussi, on est loin du compte et le gouvernement aurait dû donner un coup de pouce un via une augmentation supérieure du SMIC.

Un 1er mai qui met KO la CFDT...

Tout cela confirme nos propos dans notre dernier tract, et rappelle une fois de plus que la politique de négociation lamentable de nos patrons et de la CFDT envoie dans le mur des milliers de salarié-es. Le futur accord «rémunération» de notre convention collective, signé mi-mars par la seule CFDT avec à la base une gigantesque augmentation de 16 centimes par mois (pour le Coef 120), sera donc sans aucun effet pour la très très grande majorité des salarié-es. Rappelons-nous que l'augmentation du SMIC était déjà annoncée par l'INSEE et le gouvernement au moment de la signature. Il n'y a donc ni surprise ni erreur, mais juste un choix politique des patrons et de la CFDT.

Un 1er mai pour nos salaires !

Au final, l'accord sur l'augmentation de la rémunération va se traduire par 1,04 euros / mois pour le coef 170 !!! Et encore ce sera seulement quand il sera appliqué, soit sans doute pas avant plusieurs semaines, pour ne pas dire juillet... Quand on pense que sur ce coefficient en 2005, il

y avait 188,11 euros / mois d'écart avec le SMIC... Il s'agit du premier coefficient utilisé pour les chefs d'équipe dans bon nombre d'entreprises de notre convention... Autant le dire, cela ne concerne pas tant de monde que cela et ça ne donne pas envie d'avoir une «promotion». Depuis des années, les syndicats qui nous ont envoyé dans le mur expliquent de concert avec le patronat que nos «pauvres» patrons ne peuvent pas augmenter nos salaires de manière conséquente. Pourtant, en un an (de mai 2021 à mai 2022), le SMIC aura donc augmenté de 5,9 %, soit 91 € bruts par mois (72 € nets). Il sera passé de 1 230,60 € à 1 302,64 € nets. Etrangement, ce que tout le monde nous expliquait comme impossible est donc devenu... possible. L'inflation servira d'excuse, comme si les donneurs d'ordres avaient augmenté le prix pour être solidaires avec leurs sous-traitants. On en rigolerait presque...

Un 1er mai dans la rue !

Nous avons exigé (seuls pour l'instant) la réouverture d'une nouvelle négociation sur les salaires afin de gommer la honteuse signature de la CFDT... Vu notre isolement le patronat a refusé, mais nous ne lâcherons rien ! Pour toutes ces raisons, SUD-Solidaires appelle les salarié-es de la branche à participer aux rassemblements et aux manifestations du 1er mai le plus massivement possible afin d'exiger, entre autre, une augmentation importante du SMIC et de démontrer à l'ensemble des syndicats de notre secteur professionnel que la force collective du salariat est bien là et capable de se mobiliser !

GRILLE BRANCHE P2ST		
Coef de classification	Grille 1 er Mai 2022	La grille du futur (accord CFDT)
Montant SMIC		
120	1 645,58 €	1 645,58 €
130	1 645,58 €	1 645,58 €
140	1 645,58 €	1 645,58 €
150	1 645,58 €	1 645,58 €
160	1 645,58 €	1 645,58 €
170	1 645,58 €	1 646,62 €
190	1 661,39 €	1 679,12 €
200	1 765,37 €	1 774,88 €
220	1 859,39 €	1 869,03 €
230	1 908,14 €	1 917,85 €
240	1 960,37 €	1 970,16 €
250	2 016,08 €	2 025,95 €
260	2 085,72 €	2 095,69 €
280	2 415,12 €	2 424,86 €
290	2 585,64 €	2 595,58 €
300	3 031,08 €	3 041,53 €
330	3 072,84 €	3 083,34 €
360	3 288,60 €	3 299,35 €
390	3 556,56 €	3 567,62 €
420	3 824,52 €	3 835,88 €
450	4 677,12 €	4 689,46 €
500	5 533,20 €	5 546,53 €
550	6 096,96 €	6 110,94 €

Cette grille représente les minima conventionnels de rémunération, vous pouvez donc avoir une grille différente dans votre entreprise (même si cela est plutôt rare puisque la majorité des entreprises s'y réfèrent).



**CARBURANTS, GAZ, LOYERS,
NOURRITURE, TRANSPORTS,
SALAIRE DES GRANDS PATRONS,
PROFITS DES ACTIONNAIRES**

**TOUT AUGMENTE
SAUF NOS
SALAIRE**

Solidaires
l'Union syndicale

S'unir ★ Lutter ★ Gagner

Syndicat SUD-Solidaires de la P2ST - www.sudptt.org/prestataires/



06 61 70 49 49



sudcallcenter



syndicatsudcallcenter